

Aude BISTRA-GREAUD
Adjointe au Maire,
Chargée de la ruralité, l'agriculture et l'alimentation

**Aux Parents des enfants déjeunant
au restaurant scolaire**

**OBJET : Dossier inscription et évolution du prix du repas
au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027**

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

La société API Restauration fournit les repas au restaurant scolaire dans le cadre d'un marché de prestation depuis 4 ans maintenant. Les tarifs des repas sont actualisables chaque année afin de tenir compte des évolutions éventuelles (hausse des coûts des matières premières, fonctionnement, surveillance...).

Dans un contexte d'inflation de l'ensemble des matières premières et l'importante augmentation du prix des denrées alimentaires de base depuis plusieurs mois, la société API va revaloriser le tarif de la restauration scolaire pour l'année 2026/2027. Reprenant la formule imposée par le marché, le prix unitaire du repas passera de 5.05€ à 5.14 euros TTC soit une hausse de 0,09€.

La participation communale au prix du repas sera exceptionnellement augmentée de 0.05€ afin que le prix facturé aux familles n'augmente que de 0.04€, limitant ainsi l'impact de l'inflation.

Pour votre information, la commune prendra en charge une partie du coût des repas soit 1.63€ et continuera à mettre à disposition ses agents pour encadrer les enfants sur le temps du repas.

Je vous transmets donc le tarif voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 juin 2026 applicables au 1er septembre 2026 :

Tarif unique pour tous les enfants : 3.51€

Afin d'activer votre compte API, vous devez **obligatoirement nous retourner la fiche d'inscription ci-jointe à la mairie (possible dans la boîte aux lettres), pour le 28 juin 2026.**

Toutes les familles doivent obligatoirement transmettre la fiche d'inscription à la mairie afin de posséder toutes les informations nécessaires concernant votre enfant en cas d'utilisation ou non du restaurant scolaire.

ATTENTION : Nous vous informons que la validation définitive de l'inscription à la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2026 est conditionnée par l'obligation de régulariser vos impayés. Il s'agira de solder votre compte avant le 17 août 2026 afin de garantir la place de votre enfant.

✓ A prévoir pour les TPS et PS dès le 1^{er} jour de rentrée :

↳ 2 grandes serviettes en tissu avec un élastique pour le passage de la tête afin d'enfiler facilement la serviette et de développer l'autonomie chez les enfants + Mettre le prénom et nom de l'enfant sur chaque serviette.

↳ 2 poches/pochettes (1 par serviette) pour les ranger + Mettre le prénom et Nom de l'enfant sur chaque poche/pochette.

Le lavage des serviettes sera réalisé par les familles. De ce fait, il s'agira de ramener les serviettes propres dans leurs pochettes pour le lundi matin. En revanche, la serviette sale sera remise dans le cartable le vendredi soir voir avant si trop tâchée.

✓ Rappel du fonctionnement de la société API :

✓ Fournir obligatoirement la fiche d'inscription à la mairie afin de recevoir vos accès (identifiant et mot de passe) pour activer votre compte sur l'application.

✓ Aucune réservation de repas.

Pour les enfants absents ayant des PAI alimentaires, merci de prévenir API afin d'éviter la préparation du repas.

✓ Un pointage quotidien générera une facturation mensuelle des repas consommés.

✓ Paiement soit par prélèvement bancaire ou par carte bancaire selon les repas consommés.

Privilégier le prélèvement automatique comme moyen de paiement, vous aurez la possibilité de consulter votre facture du mois écoulé sur l'application dédiée au restaurant scolaire de la Chaize le Vicomte.

Vous trouverez également, joint à ce courrier, un flyer transmis par la société API Restauration vous expliquant les démarches d'utilisation de l'application (modalités de connexion et paiement...).

Diverses informations seront accessibles tels que les menus, l'organisation de la pause méridienne, le règlement intérieur de la restauration....

Pour les familles qui rencontreraient des difficultés de paiement ou de connexion, la société API restauration est à votre disposition à l'adresse suivante : rs-lachaizelevicomte@api-restauration.com

CONTACTS POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

✓ **Mme PRIOUL Karen** : Responsable de la restauration scolaire (Mairie)

Téléphones : 02 51 05 87 87 ou 06 35 50 61 02

Mail : animation.jeunesse@lachaizelevicomte.com

✓ **M. BONNET Thierry** : Chef de secteur API RESTAURATION (modalités et difficultés de connexion, difficultés de paiement, questions sur l'application, la facturation, des réclamations...) :

Mail : rs-lachaizelevicomte@api-restauration.com

✓ **Mme BIRON Estelle** : Nutritionniste API Restauration (PAI, allergies...) :

Téléphones : 06 65 82 56 54

Mail : estelle.biron@api-restauration.com

Bien cordialement,

Aude BISTRA-GREAU
Adjointe au Maire
Chargée de la ruralité, l'agriculture et l'alimentation



FICHE D'INSCRIPTION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

(À transmettre obligatoirement pour tous les élèves scolarisés)

A rendre pour le 28 juin 2026 à la mairie de La Chaize Le Vicomte

PRESENCE AU RESTAURANT SCOLAIRE : ☐ REGULIER ☐ OCCASIONNEL ☐ JAMAIS (Cocher la case)

JOURS : ☐ LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI (Cocher la case)

Date d'arrivée pour fréquenter le restaurant scolaire pour la rentrée 2026-2027 :

Si un enfant fait une rentrée différée (ex : TPS), l'intégrer dans le tableau ci-dessous et indiquer la date quand il mangera au restaurant scolaire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS SCOLARISES DANS LES 2 ECOLES DE LA COMMUNE

NOM	PRENOM	SEXE G/F	DATE DE NAISSANCE	NIVEAU DE CLASSE (Rentrée 2026-2027)	ECOLE PIERRE IPBRRET OU ECOLE SAINT JOSEPH	NOUVEL ELEVE Cocher la case	RENOUVELLEMENT ELEVE Cocher la case

1. REMARQUES PARTICULIERES (ex : habitude alimentaire, difficultés alimentaires, comportementales, problèmes de santé...) :

Spécifier le prénom/nom de l'enfant si plusieurs enfants dans le foyer. Si pas de PAI, fournir un certificat médical.

2. Enfant bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) en cas d'allergies alimentaires, asthme... :

Vérifier les médicaments des trousse de secours et les mettre à jour avant la rentrée (école, garderie et restaurant scolaire).

Joindre les ordonnances à jour et le PAI.

NOM-ET PRENOM DE L'ENFANT :

Observations (régime alimentaire, problème de santé, allergies...) :

NOM-ET PRENOM DE L'ENFANT :

Observations (régime alimentaire, problème de santé, allergies...) :

3. Nom du médecin traitant :

Téléphone :

IDENTITE DES PARENTS / REPRESENTANTS LEGAUX

PARENT 1 : (personne qui effectuera le paiement et contact principal pour la transmission des informations)

Nom :

Prénom :

☐ Marié ☐ Pacsé ☐ En couple ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Célibataire ☐ Veuf

Adresse :

☎ Portable :

☎ Domicile :

☎ Professionnel :

Mail :

PARENT 2 :

Nom :

Prénom :

☐ Marié ☐ Pacsé ☐ En couple ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Célibataire ☐ Veuf

Adresse :

☎ Portable :

☎ Domicile :

☎ Professionnel :

Mail :

EN CAS DE SEPARATION DES PARENTS

NOMS ET PRENOMS DES ENFANTS CONCERNES :

Mode de garde : ☐ Garde alternée ☐ Garde exclusive pour la mère ☐ Garde exclusive pour le père

Païement des repas : ☐ La Mère ☐ Le Père ☐ Les deux parents

SITUATION PARTICULIERE (cocher la case)

NOMS ET PRENOMS DES ENFANTS CONCERNES :

☐ FAMILLE D'ACCUEIL ☐ TUTEUR

COORDONNEES DE LA FAMILLE D'ACCUEIL OU TUTEUR :

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Mail :

☎ Portable : **☎ Domicile :** **☎ Professionnel :**

ATTENTION : Si ce n'est pas les parents qui payent les repas (Exemples : famille d'accueil, tuteur, grands-parents...), merci d'indiquer les coordonnées de la personne ou organisme qui le fera :

NOM ET PRENOM :

Adresse :

Téléphone : **Mail :**

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autres que les parents)

Nom-prénom

Lien de parenté

Téléphone

AUTORISATIONS PARENTALES DIVERSES

Cocher les mentions que vous souhaitez valider :

Je soussigné(e),

☐ Autorise les services municipaux encadrant mon enfant à pratiquer les soins d'urgence (notamment appel aux pompiers ou au SAMU).

☐ Autorise gracieusement la publication d'image de mon enfant sur les supports de communication de la ville de La Chaize-le-Vicomte (Site de la commune, Facebook...). (*)

Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, des règles de vie et du descriptif de l'organisation de la pause méridienne, consultables sur le site internet communal et du prestataire API Restauration et je m'engage à les respecter.

Date :

Signatures des 2 représentants légaux :

Signature de (s) l'enfant(s) :

(*) Droit à l'image doit être coché et signé par les 2 représentants légaux, à défaut il sera considéré que la prise de vue, la diffusion ou la publication n'est pas autorisée.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destinés à la gestion des inscriptions de la restauration scolaire de la commune de La Chaize Le Vicomte. Les données enregistrées sont conservées le temps de la scolarité de l'enfant. Elles sont réservées à l'usage du service Enfance/Jeunesse et du prestataire Api restauration pour la gestion des factures.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous exercez en vous adressant à la mairie de La Chaize Le Vicomte-4 rue des Noyers.

5 - Modalités de paiement

- ❖ Les factures sont consultables et payables sur votre espace personnel, un mail vous informe de la date de mise en ligne et de l'ouverture du paiement par carte bancaire.

❖ Par prélèvement automatique (recommandé)

Vous pouvez adhérer au prélèvement et suivre en cliquant sur prélèvement puis adhérer au prélèvement (voir ci-dessous)
Il vous faudra ensuite renseigner vos coordonnées bancaires et joindre l'autorisation de prélèvement
L'ensemble de ces opérations peut s'effectuer directement sur le site si vous disposez d'un scanner.
Le prélèvement mensuel intervient le 10 du mois.

❖ Sur l'espace famille par carte bancaire

Le paiement doit être réalisé avant la fin de chaque mois.

Bienvenue sur votre Espace Restauration



Nous contacter

rs-lachaizelevicomte@api-restauration.com

Cuisiniers de Vendée



www.api-restauration.com

LES REGLES DE VIE SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE A CONSERVER

CE QUE J'AI LE DROIT OU LE DEVOIR DE FAIRE



Etre à l'heure.



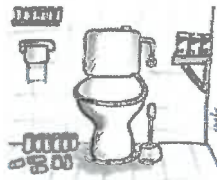
Se mettre en rang au signal rapidement et calmement.



Lors des déplacements à pied, je marche calmement, sans courir, sans crier en restant en rang 2 par 2.



Au moment du pointage, je reste calme et silencieux.
Puis, je vais aux toilettes et je me lave les mains.



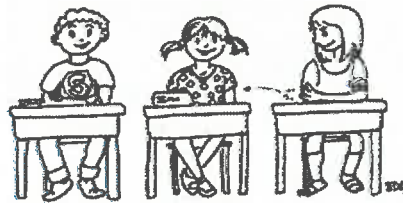
Aller aux toilettes pendant les récréations ou avant le repas.
Tirer la chasse d'eau et laisser l'endroit propre.



Se laver les mains régulièrement (avant le repas, après les récréations...).



Jeter ses papiers et autres déchets dans la poubelle.



Ne pas crier et rentrer tranquillement dans le restaurant scolaire.



Goûter tous les plats même si je n'aime pas.



Prendre le temps de déjeuner (minimum 20').
Je mange dans le calme, proprement et de manière autonome.



Au restaurant scolaire, je me déplace avec la permission d'un adulte. Je lève le doigt si j'ai besoin de quelque chose.



Récupérer ses affaires avant de rentrer en classe ou avant de retourner à l'école.



Respecter et ranger les jeux et le matériel.
Déposer et vider mon plateau à l'endroit prévu.



Respecter les zones de jeu et les jours de jeux.



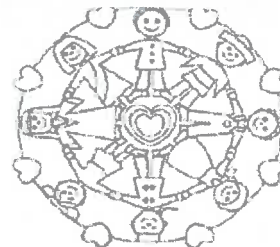
Prévenir un adulte quand un ballon ou un autre objet sort de la cour.



**Jouer seul ou à plusieurs
Partager les jeux.**



**Jouer ensemble et accepter
celui qui veut intégrer un jeu.**



Aller voir ceux qui sont seuls.



**Prendre soin des jeux, du
matériel et des vêtements.**



**Je respecte les adultes, les
enfants et l'environnement.**



**Obéir et être poli : dire
bonjour, s'il vous plaît, merci,
au revoir, pardon.**

SORRY



**M'excuser si je bouscule
quelqu'un ou si je fais mal.**



**Prévenir un adulte rapidement
si un enfant s'est fait mal ou
pour une situation grave.**

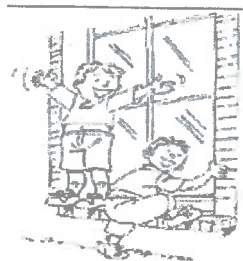
CE QUE JE N'AI PAS LE DROIT DE FAIRE (A CONSERVER)



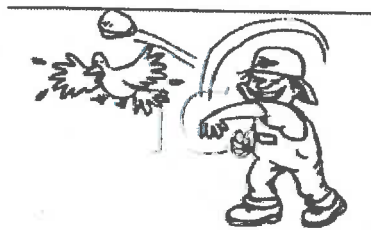
Dire des gros mots et faire des gestes grossiers.



Se moquer des autres, dire des insultes.



Monter sur les bordures de fenêtres.



Jeter des cailloux, des objets dangereux....



Rentrer dans l'école pendant les temps récréatifs.



Se bagarrer et faire mal à mes camarades.



Monter sur le toboggan en sens inverse de la glisse.



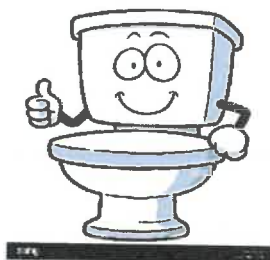
Jouer au ballon par temps de pluie.



Jouer, gaspiller et jeter la nourriture.



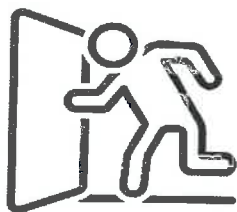
Emporter des jeux venant de chez moi sur le temps du midi.



Jouer dans les toilettes et avec l'eau.



Bousculer les enfants dans les escaliers.



Quitter l'établissement sans autorisation.



Jouer et faire des jeux dangereux.



COMMUNE
La Chaize le vicomte
VENDEE

